

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2021 ARCHITECTES - 7111Z

ATTENTION : Depuis le 1er juillet 2018, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

**Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 €
dans la limite du budget de la profession**

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Toute formation liée à la pratique professionnelle	
NOUVEAUX MARCHES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
1. DEVELOPPEMENT DURABLE - CONSTRUIRE DURABLE - TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE	
Formation de base "Développement durable"	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Modules de perfectionnement : RE 2020 – Bâtiment Bas Carbone E+C- compatibles BIM Qualité de l'air, ACV, carbone, déchets, géothermie, recyclage, ... Simulation thermique et outils, coût global, énergies renouvelables, Maisons passives	
Rénovation énergétique - Diagnostic de l'existant	
Reconfiguration des ilots urbains pour un mieux vivre - Méthode CAH - Action cœur d'ilot	
La construction avec les matériaux bio sourcés : Terre, Bois, Paille	
Rénovation du parc existant – Réhabilitation	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Construire dans les zones soumises aux risques naturels : PPRI, ravinements, coulées de boues, effondrements, cavités séismes, ...	
Diagnostic global	
Projet inter-pros sur l'Economique au sens durable avec les Economistes	
Ecologie / Economique : coût global, compris CO2 Économie circulaire – Réemploi Réparer la ville – densification, surélévation, superpositions et interactions de programmes (logements, ERP, commerces, ...) Nouvelles façons d'habiter : immeubles de logements mixtes, cohabitation de logements et d'équipements, espaces partagés	
2. BIM	
BIM : formation de Management des personnes et des échanges entre acteurs du projet. Gestion globale conception, construction, chantier, exploitation et maintenance	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Diagnostic de Performance Energétique - Maquette numérique	
Informatique CAO / DAO et maquette numérique 3D appliquées au BIM	
Formation au PC numérique BIM	
Passer du BIM au QIM (Quartiers intelligents) Quelles données rassembler pour la gestion prédictive du quartier	

ARCHITECTES - 7111 Z (suite)

3. PROGRAMMATION	
PAMO (Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Programmation architecturale et urbaine	
Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO)	
4. ACTUALITE REGLEMENTAIRE	
Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises, ...)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Numérique : protection et sécurité des données	
RGPD	
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Diagnostic réglementaire	
Nouvelles lois sur l'architecture et le patrimoine	
Réglementations diverses	
Gestion réglementaire des ERP	
Réforme des marchés publics	
Permis d'aménager	
Sécurité incendie	
5. RENOVATION - REHABILITATION - ECONOMIES D'ENERGIE	
Audits énergétiques	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Rénovation de bâtiments : diagnostic, Intervention sur un bâtiment existant (pathologie de la façade, état parasitaire du bois, ...)	
Rénovation globale	
Réhabilitation	
Rénovation énergétique : bâti à mettre à niveau face aux enjeux climatiques et sociaux	
Informatique liée aux économies d'énergie : logiciels de simulation	
Amiante	
Médiation et arbitrage	
HQE – Aménagement	
Expertise judiciaire	
Mission OPC	
6. MANAGEMENT D'AGENCE	
Management et gestion spécialisés en agence d'architecture	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Comptabilité analytique de l'agence	
Démarche qualité : ISO et MPRO	
Développer la démarche commerciale envers les marchés privés (clients non professionnels)	
Transmission et reprise d'agence	
Architecte gérant d'immeuble	
Le chantier, la conduite de chantier	
Maîtrise des coûts de projet et chantier	
OPR, Réception et levée des réserves	
Gestion du conflit dans le cadre du chantier	

ARCHITECTES - 7111 Z (suite)

Anglais pour l'architecte	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Langues Européennes pour l'Architecte	
Avis de valeur vénale d'un bien immobilier	
Défendre son projet	
Communication	
Renforcer l'image de l'agence	
Les Médias	
Droit du travail – Convention collective	
Etude sur site avec ateliers de travail	
7. ACCESSIBILITE POUR TOUS - EGALITE	
Accessibilité et usage pour tous	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Approfondissements accessibilité – Diagnostic	
Du permis de construire à l'attestation	
Comprendre et mettre en œuvre l'accessibilité pour tous	
Rendre la ville plus égalitaire – Place des femmes dans l'espace public, dans les logements	
8. ARCHITECTES - HUMANITAIRE ET TRANSMISSION CULTURELLE	
Architectes de l'urgence	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Formation des élus – L'école des élus	
Sensibilisation à l'architecture dans les écoles	
9. INSERTION ET INSTALLATION	
Jeunes Architectes (Environnement, Technique et réglementaire)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Gestion – installation et pérennité des jeunes structures d'architecture	
10. THEMES DIVERS	
Géobiologie	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 500 € par an et par professionnel
Couleur	
Sociologie	
Acoustique en architecture	
Démarche participative et concertation	
Photographie et architecture	
Développer son réseau professionnel	
Mise en place d'une AFEST au sein de l'agence	

ARCHITECTES - 7111 Z (suite)

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel (liste non exhaustive)	
Requalification urbaine	Prise en charge au coût réel plafonné à 250 € par thème de formation (125 € la demi-journée) et limitée à 3 thèmes de formation par an et par professionnel En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires
Gouvernance, concertation - prise de parole	
SPS (formation initiale et recyclage niveaux 1, 2 et 3)	
Loi SRU	
CAO / DAO	
Formation au tutorat (EDA en HMONP)	
Plomb et produits dangereux	
Montage d'opérations immobilières	
Jury de concours	
Gestion financière et patrimoniale	
Marchés de maîtrise d'œuvre	
Formation Internet	
Gestion du temps et des priorités	
Prise de parole en public	
Formation à l'export	
Télé pilotage de drone	
Paysage	
Gestion des eaux de pluie	
Architecture et Feng Shui	
Développer sa compétence professionnelle de facilitateur / négociateur	

Observations:

- Seules les formations sont prises en charge, les journées d'information étant exclues de toute forme
- Les formations diplômantes ne sont pas prises en charge
- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta ...) ne sont définitivement plus prises en charge.
- **Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.**

Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, aussi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

ARCHITECTES - 7111 Z (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2021

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - 100 heures de formation - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2021 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- _ sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- _ sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices,

- **une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.**

Rappel :

aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.